



Territoire dont l'occupation du sol est réglementée au titre du plan de prévention des risques d'inondation

	zones urbaines et centres urbains	champs d'expansion des crues
Aléa Fort	R3	R3u
Aléa Moyen	O2	R2
Aléa Faible	O1	R1

REPUBLIQUE FRANÇAISE

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES INONDATION DU BASSIN DE LA COUZE CHAMBON

3. Plan de Zonage Réglementaire

Communes de la Vallée Couze-Chambon

Echelle : 1 / 10 000

PRESCRIPTION DU P.P.R. : 27 Décembre 1999

Dossier Approuvé - Décembre 2008

Annexé à l'Arrêté Préfectoral N° 08 / 04 176

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉQUIPEMENT PUY DE DÔME

DDE 63/SSR/BPR

Le Préfet